

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2023 – 2024

DU 20 FEVRIER 2023 AU 07 AVRIL 2023

Je souhaite inscrire mon enfant pour la première fois dans l'une des écoles publiques de Pont-Evêque

Ecole Maternelle des Genêts 7 rue Gilbert Ollier	Ecole Élémentaire Françoise Dolto 1 place Claude Barbier	Groupe scolaire maternelle et élémentaire Jacques Yves Cousteau 4 chemin du Plan et de la Feyta
Petite Section, Moyenne Section, Grande Section	Du CP au CM2	De la Toute Petite Section au CM2

Sa future école est liée à votre lieu d'habitation et à sa future classe

La Commune est répartie en 2 secteurs, vous habitez :

- Rue Gilbert Ollier, - Impasse St Georges, - Plein soleil, - Les Bleuets, - Les Genets, - Montée Lucien Magnat,	- Route de Cancanne, - Rue René Sibille, - Chemin de L'œuvre, - Chemin/Impasse de la Réglane, - Quartier / Chemin des Forges, - Place de L'octroi,	- Impasse des Coteaux, - Place de la poste, - Place Claude Barbier, - Place Alban Vistel, - Passage des Petits Potaches, - Chemin des Roches	Toute autre adresse sur la Commune
Vous êtes en ZONE 1			Vous êtes en ZONE 2

En septembre 2023, votre enfant entre en	Conditions d'âge et adresse	
	ZONE 1	ZONE 2
Toute Petite Section	Enfant né entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2021 Groupe scolaire Cousteau	
Petite Section, Moyenne Section, Grande Section	Ecole Maternelle des Genets	Groupe scolaire Cousteau
CP, CE1, CE2, CM1, CM2	Ecole Élémentaire Françoise Dolto	Groupe scolaire Cousteau

MODALITES D'INSCRIPTION :

Par Courriel	Par Courrier	Sur Rendez-vous
scolaire@ville-pont-eveque.fr	MAIRIE – Service scolaire 1, Place Claude Barbier BP 50057 38783 PONT-EVEQUE Cedex	Au 04.74.57.28.91 ou scolaire@ville-pont-eveque.fr les lundi, mardi, jeudi et vendredi
Le service scolaire transmettra par voie postale le certificat d'inscription de votre enfant dans un délai de 15 jours après réception de toutes les pièces à fournir		

Copie des pièces à fournir pour le dossier de pré-inscription scolaire :

- Document justifiant de votre identité et de celle de votre enfant (carte d'identité ou passeport ou livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant de moins de trois mois)
 - Carnet de santé de l'enfant (vaccins à jour)
 - Deux justificatifs de domicile de moins de trois mois (facture de consommation d'énergie, de téléphone fixe ou d'accès internet, avis d'imposition, contrat de location, acte notarial pour les propriétaires, attestation assurance habitation, ...)
- Pour les personnes hébergées :** l'attestation sur l'honneur de l'hébergeant mentionnant les noms des hébergés accompagnée d'un justificatif de domicile mentionnées ci-dessus et d'un titre d'identité en cours de validité
- En cas de séparation, de divorce ou autre situation particulière, tout jugement ou décision du juge aux affaires familiales lié à la garde d'enfant et attestation de l'autre parent autorisant l'inscription dans l'école
 - Certificat de radiation de l'école précédente s'il y a lieu

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité

Ensuite, vous devez prendre rendez-vous avec le directeur (trice) de l'école dont votre enfant dépend **avec le certificat d'inscription** établi préalablement par le service scolaire de la mairie.

A l'issue, votre enfant sera inscrit dans une école publique à PONT-EVEQUE

LES DEMANDES DE DEROGATIONS CONCERNANT L'ECOLE D'AFFECTATION

Doivent adressées uniquement par courrier ou courriel, en indiquant les motifs et accompagnés de toutes pièces justificatives
Maire de Pont-Evêque, Place Claude Barbier 38780 Pont-Evêque // Mail : scolaire@ville-pont-eveque.fr

Après le dépôt de la demande, vous recevrez un courrier ou un mail d'accusé réception vous indiquant également un délai de réponse.

La demande de dérogation doit être déposée avant le 07 avril 2023

Une commission se réunira pour traiter votre demande et vous apporter une réponse dans les plus brefs délais, ainsi qu'un rendez-vous pour l'inscription, par courrier ou par mail.

Les demandes déposées hors délai seront traitées sans engagement d'application du présent règlement